

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Annabelle Quénet
01 46 11 83 01
06 31 00 40 87
annabelle.quenet@andra.fr
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Projet Cigéo : remise de l'avis du panel de citoyens dans le cadre de la conférence de citoyens organisée par la CNDP

Le panel de 17 personnes, dont près de la moitié de meusiens et haut-marnais, réuni par la Commission nationale du débat public dans le cadre d'une Conférence de citoyens organisée sur le projet Cigéo a remis son avis, adopté à l'unanimité, ce lundi 3 février 2014. Dans l'attente du compte-rendu et du bilan du débat public, l'Andra relève que le panel n'est « a priori pas hostile à Cigéo », sous certaines conditions.

L'Andra se félicite de la tenue de la conférence de citoyens et des échanges entre le panel et les experts d'horizons différents qui montrent qu'il est possible de dialoguer de manière ouverte et dans le respect mutuel sur les enjeux liés à la gestion des déchets radioactifs. L'avis remis ce matin par le panel vient compléter les nombreuses expressions locales et nationales pendant le débat public (154 cahiers d'acteurs, plus de 1500 questions, plus de 600 avis). L'Andra se prononcera d'ici mi-mai sur l'ensemble des suites à donner au débat public après la publication du compte-rendu du débat de la Commission particulière du débat public et du bilan de la Commission nationale du débat public, prévue mi-février.

Le panel indique qu'il « *n'est a priori pas hostile à Cigéo aux conditions que le temps soit pris pour la réalisation de tests en conditions réelles et grandeur nature, et que ceux-ci puissent fournir des résultats satisfaisants* », notamment pour répondre aux questions développées dans l'avis autour des risques et de la récupérabilité par exemple.



L'Andra prend acte de la demande d'un démarrage progressif de Cigéo, qui complète et renforce la démarche qu'elle avait présentée à l'occasion du débat public : développement par étapes du stockage avec des points de rendez-vous réguliers, sous le contrôle de la société.

Enfin, l'Andra souhaite préciser que la décision de créer Cigéo ne concerne pas uniquement les 10 000 m³ de déchets de haute activité, dont le stockage est prévu après plusieurs décennies de refroidissement, mais aussi les 70 000 m³ de déchets de moyenne activité à vie longue qui n'ont pas besoin de refroidir et dont plus de la moitié est déjà produite.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Avis du panel :
<http://www.debatpublic.fr/docs/conf-citoyens-cigeo/avis-citoyen-cigeo-03-02-14.pdf>
- www.debatpublic.fr/debat-public/conference-citoyens-projet-cigeo.html
- www.debatpublic-cigeo.org/
- www.cigeo.com/
- Dossier support au débat public :
<http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/dmo/entier/DMO-Andra-mars-2013.pdf>